



Un budget participatif à la disposition des citoyens

- 19 juillet 2022 -

Dudelange poursuit une politique de participation citoyenne depuis de nombreuses années. Des consultations et des workshops ont eu lieu dans divers domaines et dans le cadre de vastes projets, tels que le futur quartier NeiSchmelz. Pour franchir un pas supplémentaire dans l'implication active des citoyennes et des citoyens dans la vie de la ville, le collège des bourgmestre et échevins a décidé de lancer un grand projet de budget participatif.

De quoi s'agit-il ?

Le budget participatif est une somme mise à la disposition des habitants de la ville qui déposeront une idée élaborée de projet citoyen. Il devra s'agir d'un projet visant l'amélioration du cadre de vie de la communauté et du vivre ensemble. L'idée-même de projet participatif est né en 1989 à Porto Alegre au Brésil. Depuis, il s'est peu à peu diffusé et plusieurs milliers de projets participatifs seraient à l'heure actuelle en cours dans le monde. C'est une forme particulièrement aigüe de démocratie : dans le projet de budget participatif de Dudelange, il suffit d'être âgé de 14 ans au moins pour participer, sans autre condition. Le dépôt de projet est ouvert aussi bien aux personnes individuelles qu'aux collectivités (association de quartier, collectifs artistiques, etc.).

Dans quels domaines les projets doivent-ils se situer ?

Les projets pourront se situer dans les domaines suivants :

- Environnement et cadre de vie
- Urbanisme
- Mobilité
- Culture/patrimoine/numérique
- Action sociale/solidarité
- Éducation et enfance
- Jeunesse et sport
- Autres compétences communales

Les différentes étapes du processus

Après le dépôt des projets (par formulaire numérique sur jeparticipe.dudelange.lu ou papier), ces derniers font l'objet d'une étude de recevabilité par un comité de suivi composé du service de la ville concerné par le projet, d'un représentant du collège échevinal et d'un représentant de l'Université du Luxembourg. Le comité pourra statuer : soit valider le projet, soit le rejeter, soit éventuellement fusionner deux projets similaires.

Les projets recevables sont soumis au vote citoyen puis les lauréats qui auront obtenu le plus de voix pourront réaliser leur projet.

En quelques chiffres...

- > La somme globale attribuée au budget participatif est de 100 000 €
- > pour un cycle de deux ans (2022-2023).
- > Le dépôt des projets aura lieu entre la mi-juillet et la fin du mois de septembre.
- > L'analyse des projets (recevabilité) est prévue pour le mois d'octobre 2022.
- > Le vote des projets recevables est organisé de novembre à décembre 2022 par voie numérique, sur la plateforme citoyenne.
- > Les projets lauréats sont ceux qui auront remportés le plus de voix.
- > La réalisation des projets devra avoir lieu en 2023.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Dan Biancalana, bourgmestre

Loris Spina, René Manderscheid, Josiane Di Bartolomeo-Ries, Claudia Dall'Agnol, échevins